

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 Novembre 2019**

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 09/09/2019

Secrétaire de séance élue : Mme Monique PLACE

I. Occupation du Domaine Public : mise en place d'une tarification :

VU l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place de tarifs pour l'occupation du domaine public à compter du 01/11/2019 :

OBJET	DUREE	PRIX EN €
Chantier de construction à un permis de construire		
1 ^{ère} année par m ²	1 an	80 €
2 ^{ème} année par m ²	1 mois	15 €
3 ^{ème} année par m ²	1 mois	15 €
Chantier à un permis de démolir ou déclaration de travaux et petits chantiers		
Le mois/m ²	1 mois	20 €
La quinzaine/m ²	15 jours	10 €
Autres occupations		
Ligne électrique/ml	1 an	5 €
Benne à gravas	1 jour	15 €
Bungalow de vente	1 mois	400 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les tarifs pour l'occupation du domaine public proposés ci-dessus à compter du 01/11/2019
- **PRECISE** que les jours et emplacements seront définis par la commune
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer tous actes nécessaires à l'application de cette décision.

II Personnel :

A. Convention pour adhésion à la protection sociale complémentaire,

Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** à l'unanimité l'adhésion pour la protection sociale complémentaire souscrit par le CDG69 pour le risque prévoyance et approbation du montant de la participation financière, ainsi que les modalités de versement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

B. Convention médecine préventive :

Par délibération Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention entre la commune de Chasselay et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la métropole de Lyon (CDG69) pour adhérer au service de médecine préventive pour une tarification de 70 € par agent en 2020 et de 80 € par agent en 2021-2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention

III Fermage 2019-2020 :

Hausse de 1.66 % rappel en 2018 baisse de 3.04 %

- Fermage LORCHEL année 2019-2020

Vu la Loi du 02 janvier 1995 relative au prix des fermages, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 03/12/2018 relative à l'approbation de la Convention entre la Commune de Chasselay et Monsieur Didier LORCHEL valable du 15/11/2018 au 14/11/2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler cette convention du 15/11/2019 au 14/11/2020;
- **DIT** que le fermage 2019 sera calculé en appliquant une hausse de 1.66 %

$$405,87 \text{ €} \times 1,66 \% = 6,73 \text{ €}$$

$$405,87 \text{ €} + 6,73 \text{ €} = 412,60 \text{ €}$$
- **DIT** que la somme de 412.60 € correspond à la période de fermage du 15 novembre 2019 au 14 novembre 2020,
- **DIT** que cette recette est inscrite à l'article 7028.

- Fermage SAIGNANT année 2019-2020

Vu la Loi du 02 janvier 1995 relative au prix des fermages, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 03/12/2018 relative à l'approbation de la Convention d'occupation provisoire précaire entre la Commune de Chasselay et Monsieur Bertrand SAIGNANT valable du 01/11/2018 au 01/11/2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de renouveler cette convention du 01/11/2019 au 31/10/2020
- **DIT** que le fermage 2019 sera calculé en appliquant une hausse de 1,66 %

$$133,27 \text{ €} \times 1,66 \% = 2,21 \text{ €}$$

$$133,27 \text{ €} + 2,21 \text{ €} = 135,48 \text{ €}$$
- **DIT** que la somme de 135.48 € correspond à la période de fermage du 01 Novembre 2019 au 31 octobre 2020,
- **DIT** que cette recette est inscrite à l'article 7028.

IV Rétrocession parcelle domaine public chemin de Sanville à M BLES-GAGNAIRE :

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la parcelle cadastrée D 1385 de 1516 m² appartenant à Monsieur BLES GAGNAIRE a fait l'objet d'un plan de reconnaissance de

limite et bornage contradictoire. Il apparaît que 63 m² où se trouve le calvaire dénommé « la Croix de Montluzin » appartient au domaine public.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rétrocéder gratuitement ces 63 m² à M. BLES GAGNAIRE qui devra entretenir ce calvaire ainsi que le mur de clôture existant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de céder à Monsieur BLES GAGNAIRE une parcelle de 63 m² où est implanté le calvaire dénommé « la croix de Montluzin », inscrit à l'inventaire n° 30 du Département (Monographie)
- **DIT** que les frais afférents à l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

V Indemnité de conseil percepteur de Chazay d'Azerques :

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection de documents budgétaires

Vu l'arrêté du 16 Décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs de communes et des établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 60 % l'an soit 347,11 €
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Pierre BISSON, Receveur Municipal

VI Comptes rendus des différentes commissions,

- Commission commerces – Présentation par Micheline PIQUEREY
 - Travaux rue du grand fossé création d'une supérette dont l'ouverture est prévue pour avril 2020
 - Association des commerçants : M. Philibert DREVARD serait partant pour relancer cette association ou une autre structure et être le référent pour la commune.
- Commission bâtiments – Présentation par Aurélie GHIRARDI
 - La commission a fait le point sur différents travaux en cours.
 - Suivi du chantier du Café de la Mairie – rencontre avec l'expert M.

Hannezo. Etude de faisabilité pour la mise en place d'une VMC dans l'appartement du Café de la Mairie

- Installation des chaudières par Ener4 Maison Henri Granjon, Salle des fêtes et MJC.

- Commission scolaire – Présentation par Geneviève OBERGER
 - Nouvel équipe pour la FCPE ainsi que le sou des Ecoles.
 - La commission a rencontré la FCPE afin d'expliquer le fonctionnement avec la commune.
 - Le CCE a été réélu le vendredi 18/10/2019. La remise des écharpes pour ces nouveaux élus se déroulera le vendredi 08/11/2019 à 19 h 00 en Mairie
 - SYTRIVAL : les deux directrices des écoles se sont inscrites pour avoir le programme.

VII Questions diverses :

- ⇒ Département du Rhône – amendes de police Année 2019 : attribution de la somme de 5000 € pour la création d'un parking route de Saint Germain.
- ⇒ Département du Rhône – ravalement façades de l'école publique : attribution d'une subvention de 14 000 €.
- ⇒ Commémoration 11 Novembre : demande présence des Elus.
- ⇒ **Gestes qui sauvent** : formation pour les élus prévue le mardi 19 Novembre 2019 à l'annexe de la Salle des Fêtes à 20 h 00.
- ⇒ **Information** : le cabinet médical de Mme Lauriane CAZENAVE DURY et Mme Edith BOSVEIL au pôle santé est ouvert depuis le 04/11/2019.
- ⇒ **Relevé mensuel du pluviomètre** : mois d'octobre 144,25 ml

VIII Réunions de commissions

- Commission Culture : Lundi 09 décembre 2019 à 19 h 00 en Mairie
- Commission Commerce Mercredi 06 Novembre 2019 à 20 h 30 en Mairie
- Commission Scolaire le Mardi 10 décembre 2019 à 19 h en Mairie
- Commission Bâtiments le Mercredi 13 Novembre 2019 à 20 h 30 en Mairie
- Commission Bâtiments le Mardi 10 décembre 2019 à 20 h 30 en Mairie
- Commission urbanisme le Lundi 25 novembre 2019 à 20 h 30 en Mairie

IX Prochaine réunion du Conseil Municipal : 02/12/2019